



PROGRAMME DE PATINAGE 2020-2021

INSCRIPTION SAISON 2020-2021

INSCRIPTION :

Encore cette année, l'inscription ainsi que le paiement aux différentes plateformes de Bromont sur glace se feront par l'entremise du site internet de la ville de Bromont via l'adresse suivante :

<https://www.sport-plus-online.com/PrmsMVC?Vird=35&ArId=63>

Pour un peu plus d'information générale sur l'activité :

<https://www.bromont.net/loisirs-et-culture/programmation-des-loisirs/programme-de-patinage-bromont-sur-glace/>

Pour avoir accès à notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/bromontsurglace/>

Le parent/patineur devra se présenter directement au service des loisirs de la Ville de Bromont dans les cas suivants :

- Désire payer en argent comptant ou par chèque
- Pour toute exception ne pouvant être gérée par le système d'inscription en ligne de la Ville de Bromont

ATTENTION, exceptionnellement, **la saison de patin débutera qu'en octobre 2020**. Des rénovations majeures auront lieu à l'aréna et repousseront ainsi notre début de saison. Nous sommes sincèrement désolés de cet inconvénient. Toutefois, pour les patineurs du programme « privé », il y aura possibilité de débuter plus tôt la saison en pratiquant sur la glace de Waterloo.

Information à venir.

Ainsi, aucune inscription ne sera acceptée après le 6 octobre 2020.

PROGRAMME « PATINAGE PLUS » (Initiation au patinage) : (3 à 12 ans)

Les enfants voulant apprendre à patiner, soit pour poursuivre en patinage artistique, se diriger vers le hockey ou tout simplement pour le plaisir, sont les bienvenus. Apprentissage par le jeu et les défis. Activités variées, pour le plaisir de tous. L'enseignement du patinage et du patinage artistique sont offerts selon les programmes de **Patinage Canada**. Les leçons sont données par des entraîneurs professionnels certifiés. Pour le programme de Patinage Plus (initiation au patinage), les entraîneurs professionnels sont secondés par des assistants ayant reçu une formation. Tous les participants sont inscrits à la Fédération canadienne de patinage.

Note : Les entraîneurs sont certifiés PNCE et sont tous affiliés à Patinage Canada

PROGRAMME « PRIVÉ » : (compétitif/récréatif) : (3ans et +)

Tous les niveaux (Star 1 et +) ont accès au Patinage privé. Lors de l'inscription, le patineur doit donc sélectionner un des entraîneurs disponibles. Si le patineur n'a pas contacté au préalable l'entraîneur choisi, il est de sa responsabilité d'entrer en contact avec lui afin de valider son inscription finale. Dans le cas où l'entraîneur ne peut prendre le patineur comme élève, ce dernier sera transféré à un autre entraîneur ou tout simplement remboursé.



Bromont sur glace, 20 rue John-Savage, Bromont, QC, J2L 2L3,
bromontsurglace@hotmail.com





PROGRAMME DE PATINAGE 2020-2021

PROGRAMME « DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS » : PATINAGE ÉTAPES 1 —2 et 3 (3 à 12 ans)

En petit groupe de 3 à 5 patineurs avec un entraîneur professionnel, les enfants perfectionneront et apprendront les éléments du patinage artistique. Les enfants patineront le mardi de 16h35 à 17h05 et le samedi lors de la séance du Patinage Plus de 11h40 à 12h10 ou de 12h20 à 12h50. Les patineurs des catégories étapes 1-2 et 3 sont éligibles à ce programme. Un dépistage sera fait lors des deux premiers samedis de la saison. Le prix d'inscription inclut les cours du mardi et du samedi.

PROGRAMME « JEUNES RELÈVES » : PATINAGE ÉTAPES 3 —4 et 5 (3 à 12 ans)

En petit groupe de 3 à 5 patineurs avec un entraîneur professionnel, les enfants perfectionneront et apprendront les éléments du patinage artistique. Les enfants patineront le jeudi de 16h35 à 17h05 et le samedi de 11h00 à 11h30. Les patineurs des catégories étapes 3-4 et 5 sont éligibles à ce programme. Le prix d'inscription inclut les cours du mardi et du samedi ainsi que les frais de l'entraîneur.

PARCELLES :

Une parcelle est un taux horaire attribué à une période de 1 heure de temps de glace (excluant les frais aux entraîneurs). Les patineurs pouvant utiliser les parcelles sont ceux inscrits aux niveaux Star 1 et +. Les patineurs de Bromont ainsi que de l'extérieur de Bromont ont accès aux parcelles. Aucuns frais annuels de « non-résident » ne sont demandés (250 \$ par année). Cependant, le taux horaire est conséquent.

Un frais de 8 \$/heure pour résidents de Bromont et un frais de 12 \$/heure pour non-résidents sont demandés.

Tous les patineurs utilisant les parcelles doivent être inscrits à Patinage Canada.

- Si le patineur l'est déjà, il ne lui reste qu'à payer le taux horaire à chaque entrée en glace (ne doit donc pas s'inscrire au Parcelle via le site d'inscription en ligne).
- Si le patineur n'est pas inscrit à Patinage Canada, il devra alors sélectionner l'activité « Parcelle » afin de payer les frais de 45\$ à Patinage Canada. Le club Bromont sur Glace prendra alors en charge l'inscription à Patinage Canada.

Le patineur désirant se présenter à un temps de parcelle doit tout d'abord valider la disponibilité de la glace en communiquant avec le responsable des parcelles à l'adresse courriel suivante : vero3.girard@gmail.com

Pour vous assurer de recevoir une réponse dans le délai convenable, il est recommandé de présenter votre demande 1 semaine à l'avance. Passé ce délai, le club tentera de répondre à votre demande, mais sans garantie.

Aucune parcelle n'est disponible la semaine précédant une compétition.

Le paiement de la parcelle se fait avant chaque entrée en glace. L'argent doit être remis dans une enveloppe, dans la boîte aux lettres de Bromont sur glace, située à l'entrée centrale de la patinoire. Il est de la responsabilité de l'entraîneur, qui dispense un cours à un patineur utilisant une parcelle, de s'assurer que le paiement de celle-ci est effectué avant l'entrée en glace.

****Attention****

Si la situation actuelle se maintient, Bromont sur glace ne sera pas en mesure d'offrir des parcelles de glace pour des patineurs extérieurs. Les contraintes entourant le nombre de patineurs maximal sur glace rendent la gestion très difficile et nous devons assurer une accessibilité minimale pour nos patineurs et assurer la sécurité de tous.

La disponibilité des parcelles sera réévaluée et adaptée selon l'évolution des recommandations de la Santé publique.

GALA :

Le spectacle de fin d'année pour tous les patineurs se déroulera le 17 avril 2021, à l'aréna de Bromont

Si vous désirez ne pas participer au spectacle, votre accès à la glace prendra fin dès le début des pratiques de celui-ci.

La saison de patin complète 2020-2021 prend fin le 27 février pour ceux qui ne désirent pas prendre part au gala.

Toutefois, dans la situation actuelle, il est fort probable qu'aucun gala n'est lieu. Dans cette éventualité, les cours réguliers auront lieu jusqu'au 17 avril.



Bromont sur glace, 20 rue John-Savage, Bromont, QC, J2L 2L3,
bromontsurglace@hotmail.com





PROGRAMME DE PATINAGE 2020-2021

HORAIRE DES COURS/TARIFS			
PATINAGE PLUS * Les recommandations de la Santé publique devront permettre un minimum de 20 patineurs sur la glace afin de permettre à ce programme d'avoir lieu.			
1 cours de groupe de 30 min par semaine Pré-requis : Enfant de 3 ans et + (au 30 sept.) avec preuve de naissance. Initiation au patinage et habiletés de base. Préparation pour tous les sports de glace. Le groupe de patinage	Samedi : 11h40 à 12h10 ou de 12h20 à 12h50 10 oct. — 19 décembre 2020 9 janvier — 17 avril 2021	Coût annuel : 165 \$ Incluant l'adhésion à Patinage Canada : 45\$ Veste du club Bromont sur glace : optionnelle	
La saison de patin complète 2020-2021 prend fin le 27 février pour ceux qui ne désirent pas prendre part au gala, si celui-ci a lieu. Dans le cas contraire, les cours prendront fin le 17 avril pour tous.			
PROGRAMME PRIVÉ (compétitif et récréatif)			
Mardi : 17h15-18h55 6 oct. — 15 déc. 2020 5 janvier — 13 avril 2021 * bloc minimal de 45 minutes*	Jeudi : 17h15 – 18h55 8 oct. — 17 déc. 2020 7 janvier — 15 avril 2021 * bloc minimal de 45 minutes*	Samedi : 7h00 – 11h00 10 oct. — 19 décembre 2020 9 janvier — 17 avril 2021 * bloc minimal de 1h30*	Coût annuel : 1 journée : 125\$ 2 journées : 185\$ 3 journées : 250\$ Incluant l'adhésion à Patinage Canada : 45\$ Veste du club Bromont sur glace : obligatoire
Des blocs supplémentaires seront en vente selon la disponibilité de la glace Mentionner votre intérêt par courriel à bromontsurglace@hotmail.com			
PROGRAMME « DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS »			
Mardi : 16h35-17h05 20 oct. — 15 décembre 2020 5 janvier — 13 avril 2021	Jeudi : Aucun cours	Samedi : 11h40 à 12h10 ou de 12h20 à 12h50 10 oct. — 19 déc. 2020 9 janvier — 17 avril 2021	Coût : 250 \$ Inclus : Adhésion à Patinage Canada : 45\$ et Inscription au programme Patinage Plus Veste du club Bromont sur glace : obligatoire si participe à une compétition
PROGRAMME « JEUNES RELÈVES »			
Mardi : Aucun cours	Jeudi : 16h35 – 17h05 8 oct. — 17 déc. 2020 7 janvier — 15 avril 2021	Samedi : 11h00 à 11h30 10 oct. — 19 déc. 2020 9 janvier — 17 avril 2021	Coût : 250 \$ Inclus : Adhésion à Patinage Canada : 45\$ Veste du club Bromont sur glace : obligatoire si participe à une compétition
PARCELLE *non disponible cette année*			
Mardi : 16h35-18 h 55 8 sept. — 15 décembre 2020 5 janvier — 13 avril 2021	Jeudi : 16h35 – 18h55 10 sept. — 17 déc. 2020 7 janvier — 15 avril 2021	Samedi : 7h00 – 11h50 12 sept. — 19 décembre 2020 9 janvier — 17 avril 2021	Coût : 8 \$/heure (résident) 12 \$/heure (non-résident) Doit être membre de Patinage Canada
Valider la disponibilité de la glace une semaine à l'avance.			



PROGRAMME DE PATINAGE 2020-2021

Entraîneurs

Tous les patineurs, Inter, Junior et Sénior sont responsables du choix et des coûts relatifs à leur entraîneur

Horaire modifiable sans préavis

Surveillez les communications sur le tableau d'affichage (corridor des vestiaires) et vos courriels

Collecte de fonds

Nous aurons une (1) collecte de fonds. Cette collecte est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement du club. Une collecte de fonds équivaut à une contribution de 50 \$. Par conséquent, si aucune collecte de fonds est complétée, un montant de 50 \$ sera ajouté aux frais d'inscription. Bromont sur glace demande donc à chaque patineur d'effectuer la collecte de fonds suivante : vente de recettes en pot. Pour les familles de plus de deux enfants, les collectes de fonds seront limitées à 2 par famille.

NB : Vous pouvez consulter les recettes disponibles au recettesenpot.com

Politique de remboursement

Une demande de remboursement doit être faite par écrit à l'attention du registraire à bromontsurglace@hotmail.com. L'adhésion à Patinage Canada de 45\$ sera retenue sur toute demande de remboursement reçue après le 7 octobre 2020.

Après cette date, le remboursement sera fait au prorata des semaines consommées.

Il n'y aura pas de remboursement ou de reprise pour un cours annulé par le club.

RÈGLEMENTS DE « BROMONT SUR GLACE »

Parents et patineurs : veuillez lire attentivement et expliquer ces règlements à vos enfants en leur faisant comprendre la nécessité de suivre les directives. Nous vous rappelons que lors des séances de patinage, ce sont les assistantes de programme, les entraîneurs et les représentants du comité présents qui sont responsables de la sécurité de vos enfants. Aussi, nous vous demandons de ne pas venir sur le bord de la patinoire ou d'intervenir de quelque façon que ce soit, mais plutôt de demander l'intervention d'un membre du comité. Si vous voulez poser des questions aux entraîneurs de vos enfants, posez d'abord la question à un membre du comité qui saura peut-être vous répondre.



Bromont sur glace, 20 rue John-Savage, Bromont, QC, J2L 2L3,
bromontsurglace@hotmail.com





PROGRAMME DE PATINAGE 2020-2021

POUR TOUS

1. Il est important d'**arriver à l'aréna au moins 15 minutes avant le début du cours** (le temps d'attacher les patins, recevoir de l'information si nécessaire...);
2. **Le port du casque de protection (approuvé par la CSA) est OBLIGATOIRE jusqu'à l'étape 5 complétée;**
3. **Les protecteurs de lames sont obligatoires** en dehors de la patinoire. Ils servent à protéger l'aiguisage des lames et à protéger les individus;
4. **La gomme à mâcher est strictement défendue;**
5. Aucun bijou ne devrait être porté par mesure de sécurité;
6. Les cheveux longs devront être attachés et avoir le visage dégagé en tout temps;
7. Pas de flânerie dans les corridors et dans les chambres;
8. Le Club n'est pas responsable des objets perdus ou volés;
9. Les portes d'accès de la glace doivent être fermées en tout temps;
10. Tout élève et/ou parent qui ne se conforme pas aux règles ou aux directives données sera sujet au renvoi après avertissement et sans remboursement.

PATINAGE PLUS

1. À son arrivée à l'aréna, **le patineur doit donner sa présence à la personne responsable à l'accueil;**
2. Les patins de hockey sont tolérés jusqu'à l'étape 3, à partir de l'étape 4, il faut des patins avec des pointes, bien aiguisés et qui retiennent bien la cheville;
3. Veste du club ou polar chaud. Les habits de neige sont interdits.
4. Le port de petits gants ou de mitaines est obligatoire.
5. **Les parents sont interdits au bord de la patinoire, mais doivent obligatoirement demeurer dans les gradins pour la période du cours au cas où leur présence auprès de l'enfant serait requise;**
6. Les élèves ne peuvent quitter la patinoire sans l'autorisation de l'entraîneur;
7. **Les parents doivent venir chercher les enfants dès la fin du cours;**
8. Tout commentaire ou demande doit être apporté à un membre du comité ou à l'entraîneur et non à l'assistant de programme;

PATINAGE STAR

1. Les patins doivent être bien ajustés et de fabrication rigide pour bien supporter le pied.
2. **Les lames des patins doivent avoir des pointes**, nécessaires pour l'exécution des différentes figures en patinage artistique.
3. **L'utilisation de cellulaire, Ipod, etc, est interdite sur la patinoire** (exception faite pour l'utilisation du système de son)
4. **Pour la sécurité de tous, le port d'écouteurs est interdit sur la glace.**



PROGRAMME DE PATINAGE 2020-2021

CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

Le sport possède un potentiel formidable : il contribue à la santé, à l'équilibre et au développement de la personne. Le bien-être et l'épanouissement de mon enfant constituent une priorité située bien au-delà de la performance et de la victoire sportives.

À titre de parent de jeune sportif, mon propos et mon comportement démontrent que :

1. Je comprends que mon enfant exerce un sport pour son plaisir et non le mien ;
2. J'encourage mon enfant à développer ses habiletés et son esprit sportif ;
3. J'accepte les limites de mon enfant et je ne projette pas d'ambition démesurée sur lui ;
4. Je reconnais les bonnes performances de mon enfant comme celles des autres compétiteurs ;
5. Je considère la victoire comme un plaisir du sport, je dédramatise la défaite et je reconnais les erreurs comme faisant partie de l'apprentissage ;
6. **Je respecte les entraîneurs et le travail des bénévoles ;**
7. J'inculque à mon enfant des valeurs de respect, de discipline, d'effort et de loyauté ;
8. Je comprends la tâche difficile des officiels et je respecte leurs décisions ;
9. Je dois m'abstenir de tout comportement ou commentaire blasphématoire, insultant, inopportun, sexiste, raciste, offensant, irrespectueux, injurieux, sans hostilité ou violence ;
10. J'observe en tout temps les politiques, les procédures, les règles, les normes et l'éthique de Patinage Canada.

Pour toute information, je communique avec une personne détenant l'information officielle. Vous pouvez en tout temps communiquer avec le Club afin d'obtenir notre charte faisant état de nos règlements à l'interne.